

Direction Générale Saint Maximin le 19 octobre 21

**Note aux responsables de services et directeurs-trices**

Objet : compte rendu des décisions du Conseil Municipal réuni lors de la séance du 14 octobre 2021

* **Introduction de M. le Maire**

**M. Le Maire** présente aux élus-ues le suivi des décisions qui ont été prises lors de la séance du 2 septembre dernier.

Sur proposition de M. le Maire, Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’adresser une carte de bon rétablissement au nom du Conseil Municipal, à Mme GRANDIN qui est hospitalisée.

Il rappelle l’hommage qui a été rendu à M. Hamouchi, décédé, qui a participé avec sa femme au lancement du festival Saint Max sur scène

Il fait le tour de l’actualité communale depuis la dernière séance du Conseil Municipal et le point sur les principaux évènements qui ont eu lieu depuis la dernière séance.

* Calendrier évènements jusqu’à la fin de l’année :

Le calendrier des évènements à venir d’ici la fin de l’année est remis aux membres du Conseil Municipal. A été organisé la présence de M. le Maire et des membres du Bureau Municipal aux grands évènements. Si des conseillers-ères souhaitent s’y inscrire, qu’ils adressent un mail au cabinet du maire.

* Motion sur la sécurité le long du RD 162

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’adresser une motion à la présidente du Conseil Départemental, au sous-préfet, à Mme de Rothschild, sur les problèmes de sécurité le long de la RD 162 (entre Saint Maximin et Creil) du fait de présence d’arbres en souffrance sur les terres de Mme de Rothschild et qui menacent la sécurité des voitures et piétons et faire part de l’inquiétude des élus-ues à ce propos.

* **Avis et décisions**
* Administration générale et finances et personnel
* Budget 2021 : Décision modificative n°1 du Budget communal

**M. ROBERT**, adjoint au maire, chargé des finances, fait la présentation de l’acte qui va venir ajuster le budget de la commune voté le 8 avril dernier. Il rappelle en effet, que le budget primitif est un budget prévisionnel, et qu’il est possible, voire nécessaire d’ajuster les montants des dépenses et des recettes votées, afin de rééquilibrer ces prévisions. Il rappelle également que pour la 2ème année consécutive, le budget primitif a été voté dans un contexte particulier avec l’incertitude pesant sur la reprise des activités et le retour à la « vie normale ». Le budget primitif a donc été évalué de manière prudente notamment en recettes à percevoir, et certaines manifestations n’avaient pas été prises en compte.

Au vu de la reprise, au fur et à mesure des activités, il est donc nécessaire de réajuster les dépenses et les recettes tant en section de fonctionnement qu’en section d’investissement.

Après un descriptif détaillé des ajustements à faire pour rééquilibrer le budget pour finir l’année civile, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget de la commune pour l’année 2021.

* Le budget annexe du lotissement Robespierre, décision modificative n°1 :

Après une présentation par **M. ROBERT**, de la nécessité d’effectuer des écritures concernant le budget annexe du lotissement Robespierre, sans aucun impact sur le budget de la commune, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe « lotissement Robespierre ».

* Convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise du Très Haut Débit

Une nouvelle convention est proposée par le Syndicat du Très Haut débit du département de l’Oise, afin de pallier les prises manquantes sur certains lieux sur la ville.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le devis proposé par le Syndicat pour l’implantation de 8 prises supplémentaires et autorise M. le Maire à signer la convention. Le Département intervient sur une subvention de 30% du coût hors taxes, soit 1.319,33 €

* Convention de partenariat avec les clubs sportifs (Hand Ball Club, US Football, Twirling Bâton)

Comme chaque année, les soldes des subventions aux trois clubs sont en cours de finalisation. Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l’unanimité (M. BEGHIN, président du Hand Ball club, ne participe pas au vote), approuve les termes des conventions et les montants de subventions à verser au titre de l’année 2021/22 aux mêmes taux que la saison 2019. Un acompte de 50% sera versé avant la fin de l’année civile.

* Proratisation des tarifs des ateliers pour la période 2020/21 par rapport à l’ouverture des ateliers

Après une présentation par **M. ROBERT**, compte tenu de la situation vis-à-vis de la crise sanitaire, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de facturer les familles, concernant les ateliers municipaux, par rapport aux participations réelles et présentielles, sur l’année scolaire 2020/21, et non plus au forfait.

* Demande de subvention pour la restauration du tableau de l’église suite à la consultation pour le choix de l’artiste

Suite à la consultation lancée pour choisir l’artiste concernant la restauration du tableau « Remise du rosaire à Saint Dominique et Saint Catherine de Sienne » conservé au sein de l’église de Saint Maximin, le Conseil Municipal, décide de déposer des demandes de subvention pour ces travaux de restauration auprès de la DRAC et du département de l’Oise.

* Les nouvelles dispositions gouvernementales sur le temps de travail du personnel dans la fonction publique

**M. le Maire** rappelle son hostilité vis-à-vis de la loi de transformation de la fonction publique, qui saborde le statut du personnel et le devenir du service public. L’article 47 du 6 août 2019, dite loi de transformation de la fonction publique, abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail, obligeant les collectivités dont le temps de travail est inférieur à 1607 heures (du fait de congés supplémentaires accordés) à se mettre en conformité avec la législation à partir du 1er janvier 2022.

Après une présentation par **Mme HASNI**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, et après l’avis favorable du Comité Technique en date du 10 juin 2021, décide de fixer un cycle de 36 heures pour tout le personnel, à la place de 35H, qui dégagera pour tout le personnel 6 jours de RTT, afin de compenser les jours acquis par le personnel depuis 30 ans. Un règlement de gestion du temps de travail viendra compléter l’organisation de la prise de congés, dans ce nouveau cadre.

* Ouverture du Compte Epargne Temps aux jours RTT

Après une présentation par **Mme HASNI**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide que le compte épargne temps ouvert pour le personnel depuis le 1er janvier 2021, au vu de la loi sur la transformation de la fonction publique et du retour obligatoire aux 1607 heures, que le personnel puisse déposer sur compte non seulement les congés annuels de l’année précédente mais également les jours de réduction du temps de travail (RTT) qui se dégageront à partir du 1er janvier 2022.

* Les nouvelles dispositions des contrats Parcours Emploi Compétences jeunes (PEC)

Les contrats aidés (CUI ou CAE) sont remplacés en parcours emplois compétences (PEC) et ouverts soient aux jeunes de moins de 26 ans, soit aux personnes éloignées de l’emploi et inscrite à pôle emploi, soit aux personnes en situation d’handicap. Les aides de l’Etat sont plus favorables que celles pour les contrats aidés classiques.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire, à recruter des personnes sur des contrats PEC.

* Organisation des cycles de travail des animateurs permanents et saisonniers pendant les vacances scolaires :

Il convient de réorganiser les temps de travail des agents contractuels et saisonniers recrutés en qualité d’adjoint en animation non titulaires pour les accueils de loisirs. Pour les périodes scolaires : contrat maximum de 35 heures hebdomadaire et les périodes de vacances scolaires : contrat maximum de 40 heures, avec le déplafonnement exceptionnel des heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve ces nouveaux cycles de travail pour les saisonniers et le déplafonnement exceptionnel des heures supplémentaires pour les périodes de l’été.

* Astreintes salage et technique

Il y a nécessité de réactualiser le régime des astreintes et des permanences techniques effectuées par le personnel du service technique.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la réactualisation des astreintes salage et technique :

* Pour les interventions techniques tout au long de l’année
* Pour la viabilisation hivernale entre le 15 novembre et 15 mars
* Pour le règlement d’une indemnité d’astreinte d’exploitation selon les taux réglementaires
* Ces astreintes concernent les cadres d’emploi de la filière technique, suivants : adjoint technique et ou agent de maîtrise, contractuels ou titulaires.
* Fermeture des services de la ville le 24 et 31 décembre :

Dans le cadre des fêtes de fin d’année, et comme le 25 décembre et le 1er janvier tombent cette année, un samedi, tous les services communaux fermeront le vendredi 24 décembre et 31 janvier à 12H. Une astreinte technique restera en fonction.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve cette fermeture pour la fin d’année des services communaux.

* Modification du tableau des effectifs

Il est nécessaire d’apporter des modifications au tableau des effectifs, tel que validé lors du vote du BP 2021, afin de prendre en compte le recrutement des intervenants sur les ateliers municipaux de la rentrée scolaire, et des modifications liées aux différents mouvements dans le personnel. Il n’y a pas d’incidence sur les crédits budgétaires globaux, en parallèle sont supprimés les postes vacants non couverts, car n’ayant plus d’utilité

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs.

* Mission pour une animatrice nature pour la revalorisation du jardin pédagogique dans le site de la tranchée

**M. CHERFILS** : dans le cadre du relancement du traitement du jardin pédagogique sur le site du parc de la tranchée, la commune a reçu une proposition d’une animatrice nature, pour la revalorisation de ce lieu.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la mission proposée par l’animatrice nature qui portera sur :

* La création et l’entretien d’un espace « aromatique »
* La création et l’entretien d’un espace « jardin de rocaille »
* La création et l’entretien d’un jardin potager
* La création d’un bassin d’agrément
* La mise en valeur des espaces afin de sensibiliser le public à la biodiversité et à la nature, avec à l’appui un projet pédagogique
* La mise en œuvre et l’encadrement d’animations « nature » pour les groupes scolaires et ou accueil de loisirs et groupes intergénérationnels.

L’animatrice sera assistée dans son projet par un référent technique et un référent du service enfance. Le projet sera suivi par les élus-es à l’enfance jeunesse et environnement.

* Demande de subvention auprès du PNR Oise Pays de France pour analyse phytosanitaire des tilleuls place de l’église (dans le cadre des travaux de requalification des abords) ainsi que la plantation d’arbres

Dans le cadre du projet de requalification de l’espace public des abords de l’église, il semble nécessaire de faire faire une analyse phytosanitaire des tilleuls pour vérifier leur santé.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de déposer une demande de subvention au Parc Naturel Régional Oise Pays de France pour cette étude.

D’autre part, dans le cadre de la décision du Conseil Municipal, d’un plan pluriannuel de plantations d’arbres à partir de cette année, le Conseil Municipal, décide de déposer une demande de subvention au Parc Naturel Régional Oise Pays de France, qui peut financer jusqu’à 80% des acquisitions d’arbres.

* Travaux et urbanisme
* Dérogations dominicales pour les enseignes de la zone d’activité :

Après une présentation par **Mme SVITEK**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, émet un avis favorable, sur les dates de dérogations dominicales au titre de l’année 2022, concernant les branches d’activités dédiées au commerce de détail et pour l’ensemble des concessions automobiles et motos.

* Numérotation sur le nouveau lotissement au hameau des haies

Après une présentation par **Mme SVITEK**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide la nouvelle numérotation sur les nouvelles constructions édifiées par la SCI des carrières, au hameau des Haies.

* Enfance/jeunesse
* Convention avec les CEMEA et Francas pour formation

Dans le cadre de propositions de partenariat faites par les CEMEA et les FRANCAS, associations de formation d’éducation populaire pour l’éducation de l’enfance et de la jeunesse, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

* Approuve les termes de la convention avec les CEMEA :
* Accueil d’une formation pour un certificat professionnel de la jeunesse, de l’éducation populaire et du sport (CPJEPS) et option animateur d’activité et vie quotidienne avec trois places pour des agents de la commune
* Accueil d’une formation au brevet professionnel de la jeunesse, de l’éducation populaire et du sport option loisirs tous publics (BPJEPS LTP) avec une place pour une animatrice de la commune
* Un partenariat avec l’association les FRANCAS pour la formation d’animateurs sur différents thèmes (push car, « graine de philo »)
* Décide d’adhérer à l’association des FRANCAS
* Autorise M. le Maire à signer les conventions.
* Culture/loisirs
* Nouveaux tarifs de la billetterie culturelle

Après débat, et malgré un avis favorable émis par le Bureau Municipal, le Conseil Municipal à la majorité (6 abstentions) le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les tarifs de la billetterie pour les spectacles et sortie. Une analyse doit être menée par le service sur l’impact de ces tarifs.

* Social
* Colis de Noël :

Le Conseil Municipal est informé que les colis de Noël pour les seniors, pour les enfants souffrant d’un handicap, pour les personnes en maison de retraite, ont été travaillés avec des fournisseurs locaux (7 différents) ; la distribution se fera le 9 et 10 décembre 2021 dans la galerie du Front de Taille pour les seniors.

* **Informations diverses**

Le Conseil Municipal reçoit un certain nombre d’informations :

* Sur la Cérémonie et évènements du 11 novembre :
* Sur le futur règlement pour la gestion de la nouvelle salle communale « main dans la main »
* Sur l’action menée par l’association UNAPEI, vente de brioches
* Sur le programme « Ma ville a du talent », action qui aura lieu le 16 et 17 octobre
* Sur les arrivées et départs dans le personnel communal
* Sur le programme du voyage des anciens qui aura lieu le 30 octobre prochain
* Sur la session vacances de la Toussaint pour l’accueil de loisirs et le point jeunes
* Sur la semaine sportive pendant les vacances de la Toussaint

Et divers bilans sont remis :

* Bilan fête de la rentrée
* Bilan de l’action « Escales »
* Bilan festival « Mosaïque »
* Bilan courses cyclistes

L’ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à à 22H45.